

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2016

---

## RÈGLES ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3520)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par  
M. Coronado et M. Molac

-----

#### ARTICLE 2 QUINQUIES

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

*L'article 2 quinquies, voté par le Sénat, prévoit l'audition publique du président du CSA sur la recommandation relative aux conditions de programmation comparables des candidats.*

Il ne relève toutefois pas de la loi de prévoir des auditions par des commissions parlementaires.